

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 595

12 avril 2007

SOMMAIRE

Advent-BCS	28548	Magic Production Group (M.P.G.) S.A. ...	28514
Aster 1 S.A.	28538	Métaux Précieux Industries Sàrl	28546
Aster 1 S.A.	28550	Montrolux S.A.	28552
Bautrading Luxembourg S.A.	28527	Must Properties and Investments S.A. ...	28525
Becromal Trading S.A.	28556	Naguir des Roches S.à.r.l.	28526
Belfilux S.A.	28552	Noetrib Administration S.A.	28537
Cadillon Invest S.A.	28537	Nonko Computing Systems S.A.	28548
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l. ...	28548	Philippi Sàrl	28550
Club des Jeunes Angelsbiërg, Schous, Feschbech,	28553	Pillarlux Sintra S.A.	28528
Color Box S.A.	28551	Pillarlux Sintra Sàrl	28528
Dallas S.à r.l.	28558	Pradera Southern Romanina S.à r.l.	28538
Delta Concept Investissement S.A.	28549	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28553
Epos Invest S.A.	28525	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28553
Eufi-Cash	28560	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28557
Fastnet Europe	28534	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28556
Financière Margot Holding	28557	Royal Boissons S.à r.l.	28548
GC Partner S.A.	28549	Salon Malou	28545
Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l.	28514	Shakian Holding S.A.	28551
GUS Luxembourg Holdings S.à r.l.	28535	Skis Rossignol Finance Luxembourg S.A.	28557
Healthways International, S. à r.l.	28546	T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l.	28518
Horizon Equity S.à r.l.	28556	Unisport Enterprises S.A.	28525
Immonat S.A.	28537	VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l. ...	28549
Lisgo S.à r.l.	28537	VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l. ...	28549
Long Wave S.A.	28514	VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l. ...	28546
Luxinco Holding S.A.	28550	W.Thielen s.à r.l.	28550
Luxlorbois, s.à r.l.	28551	Yellow Insurance S.A.	28552

Magic Production Group (M.P.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.825.

Le bilan de la société au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027730/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01236. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Long Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.144.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027732/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Green Park Luxembourg Holding 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.970.475,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.469.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of August.

Before us Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(i) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(ii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iv) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(v) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vi) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vii) BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(viii) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., a Delaware limited partnership, existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

all duly represented by Ms Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of eight proxies given on August 22, 2006 and substituted to Ms Nadège Anen, lawyer, residing in Luxembourg, on August 23, 2006.

The said proxies and substitutions, initialled *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115.469, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger dated 31 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 June 2006 under number 1209.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty-five thousand nine hundred seventy-five euros (EUR 785,975.-) to bring it from its current amount of seven million one hundred eighty-four thousand five hundred euros (EUR 7,184,500.-) to seven million nine hundred seventy thousand four hundred seventy-five euros (EUR 7,970,475.-) through the issuance of thirty-one thousand four hundred thirty nine (31,439) new shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

2) Amendment of article 6 first paragraph of the articles of incorporation of the Company;

3) Miscellaneous.

II. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital from its current amount of seven million one hundred eighty-four thousand five hundred euros (EUR 7,184,500.-) to seven million nine hundred seventy thousand four hundred seventy-five euros (EUR 7,970,475.-) through the issuance of thirty-one thousand four hundred thirty-nine (31,439) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed as follows:

- nine thousand nine hundred eleven (9,911) shares are subscribed by BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., prequalified, for a total subscription price of two hundred forty seven thousand seven hundred seventy-eight euros and fifteen cents (EUR 247,778.15), allocated as follows:

- two hundred forty-seven thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 247,775.-) shall be allocated to the share capital; and

- three euros and fifteen cents (EUR 3.15) shall be allocated to the issuance premium;

- nine thousand six hundred thirty-one (9,631) shares are subscribed by BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., prequalified, for a total subscription price of two hundred forty thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 240,775.-), entirely allocated to the share capital;

- sixty-three (63) shares are subscribed by BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., prequalified, for a total subscription price of one thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,575.-), entirely allocated to the share capital;

- nine hundred ten (910) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., prequalified, for a total subscription price of two thousand two hundred seventy-five euros (EUR 2,275.-), entirely allocated to the share capital;

- eighty-eight (88) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., prequalified, for a total subscription price of two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-), entirely allocated to the share capital;

- ten thousand two hundred seventy-eight (10,278) shares are subscribed by BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., prequalified, for a total subscription price of two hundred fifty-six thousand nine hundred fifty euros (EUR 256,950.-), entirely allocated to the share capital; and

- five hundred fifty-eight (558) shares are subscribed by BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., prequalified, for a total subscription price of thirteen thousand nine hundred fifty euros (EUR 13,950.-), entirely allocated to the share capital;

The entirety of the new shares so subscribed has been paid up by a contribution in cash, as has been proved to the notary.

The general meeting resolves to authorise Mr Pierre Beissel or Ms Saskia Konsbruck, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

Second resolution

As a consequence, the general meeting resolves that article 6, first paragraph of the Company's articles of association shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at seven million nine hundred seventy thousand four hundred seventy-five euros (EUR 7,970,475.-) represented by three hundred eighteen thousand eight hundred nineteen (318,819) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the proxy holder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den dreiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André Schwachtgen mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind Erschienen:

(i) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(ii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-A L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iii) BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V-S L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(iv) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(v) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vi) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(vii) BLACKSTONE GT COMMUNICATIONS PARTNERS L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

(viii) BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PARTNERSHIP I L.P., ein Delaware limited partnership, bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz bei c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801;

alle wirksam vertreten durch Fräulein Saskia Konsbruck, Rechtsanwältin, wohnhaft zu Luxemburg,

durch acht privatschriftliche Vollmachten, erteilt am 22. August 2006 welche am 23. August 2006 an Fräulein Nadège Anen, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, übertragen wurden.

Diese Vollmachten und Untervollmachten sind nach Zeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter von GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 1 S.à r.l. (die «Gesellschaft»), einer société à responsabilité limitée mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 115.469, gegründet am 31. März 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger welche, am 21. Juni, unter Nummer 1209, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien haben den Notar gebeten, Ihre Erklärungen wie folgt widerzugeben:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung die folgende ist:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von siebenhundertfünfundachtzigtausendneuhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 785.975,-) von seinem derzeitigen Betrag von sieben Millionen einhundertvierundachtzigtausendfünf-hundert Euro (EUR 7.184.500,-) auf einen Betrag von sieben Millionen neuhundertsiebzigttausendvierhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 7.970.475,-) durch die Ausgabe von einunddreißigttausendvierhundertneunddreißig (31,439) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwertwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

2. Demzufolge Änderung des Artikel 6 erster Absatz der Satzung der Gesellschaft.

3. Verschiedenes

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in der derzeitigen Versammlung vertreten ist und dass die vertretenen Ge-sellschafter erklären, dass sie von der Versammlung und der Tagesordnung vor der vorliegenden Versammlung rechtmäßig informiert wurden, so dass keine Einberufungsschreiben notwendig waren.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von sieben Millionen ein-hundertvierundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 7.184.500,-) auf einen Betrag von sieben Millionen neuhundert-siebzigttausendvierhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 7.970.475,-) durch die Ausgabe von einunddreißigttausendvierhun-dertneunddreißig (31.439) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

Die neuen Gesellschaftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

- neuntausendneuhundertelf (9,911) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE DT CAPITAL PARTNERS V L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zweihundertsiebenundvierzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig Euro und fünfzehn Cent (EUR 247.778,15), der wie folgt verteilt wurde:

- zweihundertsiebenundvierzigtausendsiebenhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 247.775,-) wurden an das an das Ge-sellschaftskapital verteilt, und

- drei Euro und fünfzehn Cent (EUR 3,15) wurden an die Ausgabe-prämie verteilt;

- neuntausendsechshunderteinunddreißig (9.631) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE DT CAPITAL PART-NERS V-A L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zweihundertvierzigtausendsiebenhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 240.775,-) gezeichnet, der insgesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird;

- dreiundsechzig (63) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP V L.P., vorbe-zeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von eintausendfünfhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 1.575,-) gezeichnet, der insgesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird;

- neuhundertzehn (910) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamt-zeichnungspreis von zweitausendzweihundertfünfund-siebzig Euro (EUR 2.275,-) ge-zeichnet, der insgesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird;

- achtundachtzig (88) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP V-A L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zweitausendzweihundert Euro (EUR 2.200,-) gezeichnet, der ins-gesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird;

- zehntausendzweihundertachtundsiebzig (10.278) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE GT COMMUNICA-TIONS PARTNERS L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von zweihundertsechsunfünzigtausendneun-hundertfünfzig Euro (EUR 256.950,-) gezeichnet, der insgesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird; und

- fünfhundertachtundfünfzig (558) Gesellschaftsanteile sind von BLACKSTONE FAMILY COMMUNICATIONS PART-NERSHIP I L.P., vorbezeichnet, für einen Gesamtzeichnungspreis von dreizehntausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 13.950,-) gezeichnet, der insgesamt dem Gesellschaftskapital zugeteilt wird.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind durch eine Bareinlage bezahlt worden, wie es dem Notar nachgewiesen wurde.

Die Generalversammlung beschließt Herrn Pierre Beissel oder Saskia Konsbruck, alle Rechtsanwälte mit Wohnsitz in Luxemburg, zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben ge-nannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 6, erster Absatz der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen neuhundertsiebzigttausendvierhundertfünfund-siebzig Euro (EUR 7.970.475,-) aufgeteilt in dreihundertachtzehntausendachthundertneunzehn (318.819) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Bevollmächtigten der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Parteien, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Anen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 155S, fol. 22, case 11. — Reçu 7.859,78 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007027643/230/207.

(070022460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

T.C.S.Fund-LU, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.130.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L.P. with registered address: The CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 incorporated under the laws of the State of Delaware under number 4801193

represented by Michaël Meylan, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on December 22nd, 2006,

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name T.C.S. FUND-LU, S.à.r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person(s) is/are appointed as manager(s) of the Company for an indefinite period:
 - Pedro-Emanuel Gouveia Fernandes das Neves, born October 15 1974 in Lisbon, Portugal, having his professional address 76, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel, Luxembourg working as Office and Accounting Manager
2. The registered office of the Company is set at 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L.P. une société dont le siège social est à The CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, constituée conformément au droit de l'Etat du Delaware sous le numéro 4801193

représentée par Michaël Meylan, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination T.C.S.FUND-LU, S.à.r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, TPG CREDIT STRATEGIES FUND, L. P., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.500,- Euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La/les personne(s) suivante(s) est/sont nommé(s) comme gérant(s) de la Société pour une durée indéterminée:

- Pedro-Emmanuel Gouveia Fernandes das Neves né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 76, rue de Luxembourg L- 8140 Bridel, Luxembourg, et pour profession «Office and Accounting Manager»

2. Le siège social de la Société est établi au 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Meylan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, vol. 157S, fol. 43, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027877/211/377.

(070021999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Unisport Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.694.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027735/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01465. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Epos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.222.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027736/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01467. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007028507/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Naguir des Roches S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 124.157.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Yannick Brach, ouvrier, demeurant à L-4985 Sanem, 183, route d'Esch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unioersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unioersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche. La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NAGUIR DES ROCHES S.à.r.l

Art. 5. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins la moitié du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant la moitié des droits appartenant aux survivants. En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente septembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé le comparant au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique de la prédite société:

Monsieur Yannick Brach, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4485 Soleuvre, 47A, route de Sanem.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Brach, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2007, vol. 924, fol. 51, case 5. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007029056/203/82.

(070022900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Bautrading Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 29.071.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027737/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07947. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Pillarlux Sintra S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of January,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PILLARLUX SINTRA S.A., a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated as a «société anonyme» by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on 27 January 2004, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 315 on 18 March 2004, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 98.958.

The meeting was opened with Mrs. Madeline Boucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms. Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Anne-Ly Mertens-Prutt, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the number and the par value of the existing shares.
2. Fixing of the number of the existing shares at one thousand six hundred (1,600) and the par value at twenty-five euro (EUR 25.-) each.
3. Transformation of the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
4. Reorganization of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the new structure of the company.
5. Revocation of the directors and the auditor and full discharge to be granted to them for the execution of their mandates up to this day.
6. Appointment of the members of the board of managers.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the number and the par value of the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to fix the existing shares at one thousand six hundred (1,600) and the par value at twenty-five euro (EUR 25.-).

Third resolution

The general meeting decides, in accordance with article three of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to transform the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée» under the name of PILLARLUX SINTRA SARL, which will be submitted to the referring laws as well as the following Articles of Incorporation, and to replace the one thousand six hundred (1,600) shares representing the share capital of the «société anonyme» by one

thousand six hundred (1,600) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each of the «société à responsabilité limitée».

Fourth resolution

The general meeting decides to reorganise the Articles of Incorporation of the corporation, which will have the following wording:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PILLARLUX SINTRA SARL.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), represented by one thousand six hundred (1,600) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is as of now at the free disposal of the company.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers is authorised to appoint a president of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Fifth resolution

The general meeting decides to revoke the directors and the auditor, and to grant them full discharge for the execution of their mandates up to this day.

Sixth resolution

The general meeting decides to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

Managers of the category A:

a) Mr. Valentine Tristram Beresford, company director, born in London (United Kingdom), on 10 October 1965, residing in GB-London SW3 4DL (United Kingdom), 3, Smith Terrace,

b) Mr. Alfonso Cuesta, company director, born in Madrid (Spain), on 31 August 1973, residing in E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,

c) Mr. Philip John Martin, company director, born in Cambridge (United Kingdom), on 22 March 1957, residing in GB-London NW1 4QP (United Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Managers of the category B:

a) Mrs. Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

b) Mr. Robert Jan Schol, company director, born in Delft (The Netherlands), on 1 August 1959, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

c) Mrs. Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

d) Mr. Jorge Lozano Perez, company director, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX SINTRA S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 315 du 18 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 98.958.

L'assemblée est présidée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, demeurant à Echtemach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions existantes.
2. Fixation du nombre des actions à mille six cents (1.600) et de la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
3. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
4. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société.
5. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
6. Nomination des membres du conseil de gérance.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des actions à mille six cents (1.600) et la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PILLARLUX SINTRA SARL, laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après, et de remplacer les mille six cents (1.600) actions représentant le capital social de la société anonyme, par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PILLARLUX SINTRA SARL.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à nommer un président du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- a) Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 10 octobre 1965, demeurant à GB-Londres SW3 4DL (Royaume-Uni), 3, Smith Terrace,
- b) Monsieur Alfonso Cuesta, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 31 août 1973, demeurant à E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,
- c) Monsieur Philip John Martin, administrateur de société, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 22 mars 1957, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Gérants de catégorie B:

- a) Madame Coralie Villaume, administratrice de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- b) Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas), le 1^{er} août 1959, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Madame Xenia Kotoula, administratrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- d) Monsieur Jorge Lozano Perez, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdites comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Boucher, B. Bartolovic, A.-L. Mertens-Protz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 52, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007027893/227/329.

(070022430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Fastnet Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.066.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Philippe Durand, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CACEIS BANK LUXEMBOURG, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FASTNET EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.066, a été constituée suivant acte reçu le 3 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 110 du 2 février 2000.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) représenté par cent trente mille (130.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que notamment, l'intégralité des participations que la société détient dans les sociétés FASTNET LUXEMBOURG, FASTNET BELGIUM, FASTNET ITALIA, FASTNET NETHERLANDS et FASTNET IRELAND LIMITED seront transférés avec effet au jour de la présente au liquidateur.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au, L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Durand, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 7, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027599/211/47.

(070022348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

GUS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 819.572.200,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.069.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 821,032,100.-, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Eric Isaac, Manager, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to record that the appearing party is the sole shareholder of GUS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.069, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 14 October 2005, published in the Mémorial C N ° 443 on 1 March 2006, the articles of which have last been amended by deed of the undersigned notary of 3 February 2006, published in the Mémorial C N ° 1199 on 20 June 2006 and whose share capital is set at eight hundred nineteen million five hundred seventy-two thousand two hundred Euro (EUR 819,572,200.-) (the «Company»).

The appearing party, as hereinabove mentioned, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the financial year of the Company so that it shall start on the twenty-third (23rd) day of September of a given year and end on the twenty-second (22nd) day of September of the following year.

2 To amend article 18 of the articles of incorporation of the Company to reflect the change of the financial year of the Company.

3 Miscellaneous.

Thereupon, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the twenty-third (23rd) day of September of a given year and end on the twenty-second (22nd) day of September of the following year.

The Sole Shareholder further resolved that the current financial year started on the first (1st) day of April 2006 shall end on the twenty-second (22nd) day of September 2006.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the twenty-third day of September and ends on the twenty-second day of September of the following year.»

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GUS INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec le capital social de EUR 821.032.100,-, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric Isaac, Manager, demeurant à Luxembourg.

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte que le comparant est le seul et unique associé de GUS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec le capital social de EUR 819.572.200,-, ayant son siège social au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.069, constituée suivant acte du notaire soussigné, du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C N ° 443 le 1^{er} mars 2006, les statuts de laquelle ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné en date du 3 février 2006, publié au Mémorial C N ° 1199 le 20 juin 2006, et dont le capital social est fixé à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 819.572.200,-) (la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le vingt-troisième (23^{ème}) jour du mois de septembre d'une année donnée et finisse le vingt-deuxième (22^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

2 Modification de l'article 18 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'année sociale de la Société.

4 Divers.

L'Associé Unique a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le vingt-troisième (23^{ème}) jour du mois de septembre d'une année donnée et finisse le vingt-deuxième (22^{ème}) jour du mois de septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique a décidé que l'année sociale en cours, commencée le premier (1^{er}) jour du mois d'avril 2006, se clôture le vingt-deuxième (22^{ème}) jour du mois de septembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le vingt-troisième jour du mois de septembre et finit le vingt-deuxième jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, vol. 155S, fol. 57, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027600/211/99.

(070022540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028574/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01995. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Immonat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7721 Colmar-Berg, 3, An der Gaessel.
R.C.S. Luxembourg B 73.785.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028558/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01864. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Lisgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 43.297.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028560/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01865. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Noetrib Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 74.517.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007027728/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00043. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Aster 1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 102.811.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTER 1 S.A. - en liquidation

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007028539/1649/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01659. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Pradera Southern Romanina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.163.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of January.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on 29 January 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PRADERA SOUTHERN ROMANINA S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, selling, financing and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND 2, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»)

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 16. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

Art. 19. General meeting of the partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:
 - Mr Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).
 - Mrs Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).
 - Mr Roberto Limetti, manager, born in Varese (Italy) on July 15, 1970, having his domicile at Via Ugo La Malfa, 34, 25100 Brescia (Italy).
2. Resolved to grant to the above mentioned appointed Managers, severally, all the powers to incorporate, on behalf of the company, also abroad, new subsidiaries.
3. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la liberté Luxembourg Grand-Duché, étant en cour d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés, représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 29 janvier 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN ROMANINA S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la vente, le financement et l'échange d'avois ou de titres de sociétés détenant des avois et plus généralement des biens qui font partie des investissements autorisés de PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND 2, un Fonds Commun de Placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action,

procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 25. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nuombre de parts sociales	Montant libéré (EUR)
PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante Euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:

- Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;

- Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;

- Monsieur Roberto Limetti, gérant, né le 15 juillet 1970 à Varese (Italie), demeurant au 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie;

2. L'associé unique décide de conférer à chaque Gérant agissant individuellement tous pouvoirs pour constituer au nom de la société ses filiales tant locales qu'à l'étranger.

3. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 67, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029044/220/411.

(070023067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Salon Malou, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028567/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01870. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.288.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007028545/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02268. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.058.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 748 du 16 juillet 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007028600/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00287. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

MPI, Métaux Précieux Industries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 124.150.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur le Docteur Peter Herrig, indépendant, né à Frankfurt-am-Main (Allemagne), le 26 novembre 1963 (No. Matricule 19631126718), demeurant à D-54669 Bollendorf, 21, Wallendorferstrasse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de METAUX PRECIEUX INDUSTRIES Sàrl en abrégé MPI Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce en gros de produits Médico-Dentaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un maitre.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée Générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-6492 Echternach, 2, rue Thoull;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, ait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Herrig, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 19 janvier 2007, vol. 909, fol. 90, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 février 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007029040/209/73.

(070022773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027738/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00785. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Royal Boissons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 42.804.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028566/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01868. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Advent-BCS, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.095.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028626/7378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03175. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Nonko Computing Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 12, Ceinture des Rosiers.

R.C.S. Luxembourg B 95.552.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Robinet

Administrateur

Référence de publication: 2007028627/7378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03166. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

GC Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 97.404.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028629/5729/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03274. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 71.979.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007028628/7378/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03162. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.058.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 748 du 16 juillet 2003.

Les comptes annuels au 14 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007028602/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00289. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

VSS Telefoongids Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.058.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 748 du 16 juillet 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007028599/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00282. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Philippi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 94.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028563/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01867. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028569/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01871. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Aster 1 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 102.811.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTER 1 S.A. - en liquidation

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007028542/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01671. - Reçu 118 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Luxinco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.045.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 1983 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 377 du 28 décembre 1983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXINCO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028592/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02521. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Luxlorbois, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4772 Pétange, 42, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 111.058.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028631/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00727. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Color Box S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 2, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 107.294.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028630/7382/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03277. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Shakian Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 32.524.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandt (Annexe 1^{er}) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandt, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Le Conseil d'Administration
A. Belardi / J.-P. Fiorucci
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007029135/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Montrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.731.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

C. Reuter.

Référence de publication: 2007028562/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01660. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Belflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2007028565/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01663. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Yellow Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.729.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 décembre 2006, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Sergio Vandì (Annexe 1^{er}) de sa fonction d'administrateur et président de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sergio Vandì, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Le Conseil d'Administration
J.-P. Fiorucci / D. Murari
Administrateurs

Référence de publication: 2007029137/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1997, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028591/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01717. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 2003, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028594/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01727. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

CDJ Angelsbiereg, Club des Jeunes Angelsbiereg, Schous, Feschbech,, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7475 Schoos, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg F 6.927.

STATUTS

I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés:

Degraux Jean-Paul, né le 30 janvier 1985, agriculteur, demeurant à L-7475 Schoos, 13, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise.

Vrehen Vic, né le 25 septembre 1986, ouvrier, demeurant à L-7475 Schoos, 16, rue Principale, de nationalité luxembourgeoise.

Grün Tom, né le 27 janvier 1983, électricien, demeurant à L-7410 Angelsberg, 17, rue de Schoos, de nationalité luxembourgeoise.

Feiten Laurent, né le 19 mai 1982, agent CFL, demeurant à L-7475 Schoos, 15, rue de Rollingen, de nationalité luxembourgeoise.

Sabrina Lorang, née le 5 octobre 1981, employée privée, demeurant à L-6160 Bourglinster, 13, rue de Junglinster, de nationalité luxembourgeoise.

Grotz Nathalie, née le 15 février 1986, étudiante, demeurant à L-7475 Schoos, 12 rue de Puits, de nationalité luxembourgeoise.

Dohm Eric, né le 2 avril 1988, étudiant, demeurant à L-7430 Fischbach, 6, rue de l'avoire, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. L'association est dénommée CLUB DES JEUNES ANGELSBIERG, SCHOUS, FESCHBECH, association sans but lucratif, en abrégé CDJ ANGELSBIERG.

Art. 3. Le siège social est établi à Schoos dans la «Spillschoul».

L'association sans but lucratif est la continuation de l'association de fait CLUB DES JEUNES ANGELSBIERG.

Art. 4. L'association est constituée pour durée illimitée,

II. Objet

Art. 5. L'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes de la commune et de créer une ambiance chaleureuse et harmonieuse entre eux; plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres et d'agir dans tous les domaines de la culture et du sport, de favoriser les rencontres des jeunes, ainsi que de contribuer à la vie culturelle de la commune.

III. Membres

Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.

Art. 7. Tout membre doit être âgé de 15 ans au moins et de 35 ans au maximum et doit résider dans la commune de Fischbach. Néanmoins, lors d'un changement ultérieur de domicile, il pourra rester membre de l'association.

Toute personne non résidant dans la commune doit se présenter dans l'assemblée générale. Dans cette assemblée générale une élection sera effectuée. Au moins deux tiers des membres présents à l'assemblée générale doivent donner leur accord. Exclu de cette élection est la copine ou le copain d'un membre.

Tout membre doit payer la cotisation fixée annuellement par l'assemblée générale et qui ne peut être supérieure à 25,- EUR.

Actuellement la cotisation est fixée à 5,- EUR

Art. 8. Le membre dépassant la limite d'âge est démissionnaire de plein droit le 31 décembre de l'année de son 35^{ème} anniversaire.

Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale.

Est démissionnaire tout membre qui n'a pas payé la cotisation due trois mois après l'émission des cartes de membres actuelles.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

IV. Administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le délégué à la gestion journalière
4. Le conseil de surveillance financière

V. Assemblée générale

Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration et de 2 commissaires aux comptes;
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par lettre individuelle 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art.13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites.

Le conseil d'administration ne peut pas comprendre 2 frères et soeurs ou plus. En cas d'élection de frères ou soeurs, est membre du conseil d'administration, l'élu avec le plus grand nombre de voix.

Le conseil d'administration ne peut pas comprendre un couple. En cas d'élection d'un couple, est membre du conseil d'administration, l'élu avec le plus grand nombre de voix.

Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les mandats de président, de vice-président, de trésorier et de secrétaire doivent être occupés par des majeurs.

Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale, visé par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale. La décharge du trésorier est donnée par l'assemblée générale sur avis des commissaires aux comptes.

Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président et d'un des membres majeurs du conseil d'administration.

VII. Règlement interne

Art. 19. Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.

Art. 21. En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à l'office social de la Commune de Fischbach.

IX. Divers

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. L'association constituée reprend la totalité de l'actif et du passif, tout compris et rien excepté, du CLUB DES JEUNES ANGELSBURG qui lui est transférée en vertu d'une décision de l'assemblée générale en date du 26 janvier 2002. En conséquence, l'association s'oblige à accepter comme membres tous les membres actuels du CLUB DES JEUNES ANGELSBURG.

Art. 24. Tout ce qui n'est pas repris expressément dans les présents statuts est réglé suivant les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dans l'assemblée générale constituante du 26 janvier 2002, les présents statuts ont été adoptés par la majorité des deux tiers.

Ont été désignés comme membres du conseil d'administration de l'association:

- Degraux Jean-Paul - Président
- Vrehen Vic - Vice-Président
- Grün Tom - Secrétaire
- Felten Laurent - Trésorier
- Lorang Sabine - Adjoint
- Grotz Nathalie - Adjoint

- Dohm Eric - Adjoint

L'adresse du siège social est fixée au 6, rue de l'école, L-7475 Schoos.

Fait en 7 originaux à Schoos, le 15 janvier 2007.

J.-P. Degraux / V. Vrehen / T. Grün / L. Felten / S. Lorang / N. Grotz / E. Dohm

Les fondateurs

Signatures des fondateurs:

Référence de publication: 2007029217/7357/127.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01655. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Horizon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 81.185.

Le bilan au 24 novembre 2006 (bilan de liquidation) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORIZON EQUITY S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007028605/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02663. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Becromal Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 55.241.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028608/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02339. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 2005, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028596/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01730. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Financière Margot Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 84.933.

—
DISSOLUTION*Extrait de la résolution des actionnaires de la Société du 8 décembre 2006*

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 23 janvier 2007 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

FINANCIERE MARGOT HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007028535/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 2004, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028597/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01729. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Skis Rossignol Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.345.

—
Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKIS ROSSIGNOL FINANCE LUXEMBOURG S.A.

C. Schmitz / J. Seil

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028607/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02659. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Dallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.579.

In the year two thousand and six, on the twenty ninth of November.

In front of Mr Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

MSREF IV MESSORIO S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 121.258,

and

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Negri 10, 20123 Milano, Italy, registered with the Trade Register in Italy under number 02473170153,

All here, represented by Ms Laetitia Ambrosi, employee, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of two proxies given on November, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of DALLAS S.a. r.l. (hereafter «the Company»), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated of November 7, 2006 of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association and which articles of association have been amended pursuant to a deed enacted on November 16, 2006 by M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

II. The share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by two thousand (2,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-), to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) by creation and issue of three thousand (3,000) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of four million eight hundred eighty-two thousand five hundred Euro (EUR 4,882,500.-).

IV. MSREF IV MESSORIO S.à r.l. resolved to subscribe to two thousand one hundred forty (2,140) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each together with a share premium of three million four hundred ninety-two thousand eight hundred sixty-three Euro (EUR 3,492,863.-), representing 71.5353% of the share capital of the Company after the share capital increase.

V. PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. resolved to subscribe to eight hundred sixty (860) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each together with a share premium of one million three hundred eighty-nine thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 1,389,637.-), representing 28.4647% of the share capital of the Company after the share capital increase.

Subscription - Paiement

MSREF IV MESSORIO S.à r.l. and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., through their proxyholder, resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy five thousand Euro (EUR 75,000.-), to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) by creation and issue of three thousand (3,000) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

MSREF IV MESSORIO S.à r.l., through its proxyholder, declared to subscribe to two thousand one hundred forty (2,140) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pay them up in the amount of fifty three thousand five hundred Euro (EUR 53,500.-), together with a share premium of three million four hundred ninety two thousand eight hundred sixty-three Euro (EUR 3,492,863.-), by contribution in cash.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., through its proxyholder, declared to subscribe to eight hundred sixty (860) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pay them up in the amount of twenty-one thousand five hundred Euro (EUR 21,500.-), together with a share premium of one million three hundred eighty-nine thousand six hundred thirty-seven Euro (EUR 1,389,637.-), by contribution in cash.

Consequently, after the share capital increase, MSREF TV MESSORIO Sarl owns no. 3,577 shares with nominal value of Euro 25.- each, representing 71.5353% of the share capital of the Company, and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A.

owns no. 1,423 shares with a nominal value of Euro 25.- each, representing 28.4647% of the share capital of the Company. The total amount of four million nine hundred fifty seven thousand five hundred Euro (EUR 4,957,500.-) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated fifty seven thousand Euros (EUR 57,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

MSREF IV MESSORIO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.258,

et

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., une société constituée et régie suivant les lois de l'Italie, ayant son siège social au Via Negri 10, 20123 Milan, Italie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Italie sous le numéro 02473170153

Toutes ici représentées par Mademoiselle Laetitia Ambrosi, employée, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le novembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de DALLAS S.a. r.l., (ci après «la Société»), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporée par acte du 7 novembre 2006 de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations est en cours, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte de M^e Henri Hellinckx, de résidence à Mersch du 16 novembre 2006, dont la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

II. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre millions huit cent quatre-vingt-deux mille cinq cent Euros (EUR 4.882.500,-).

IV. MSREF IV MESSORIO S.à r.l. décide de souscrire à deux mille cent quarante (2.140) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt douze mille huit cent soixante-trois Euros (EUR 3.492.863,-), représentant 71,5353% du capital de la Société après l'augmentation de capital.

V. PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., décide de souscrire à huit cent soixante (860) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un million trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente-sept Euros (EUR 1.389.637,-), représentant 28,4647% du capital de la Société après l'augmentation de capital.

Intervention - Souscription - Libération

MSREF IV MESSORIO S.à r.l. et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. décident d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

MSREF IV MESSORIO S.à r.l., par son mandataire, déclare souscrire à deux mille cent quarante (2.140) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement du montant de cinquante trois mille cinq cent Euros (EUR 53.500,-), avec une prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt douze mille huit cent soixante-trois Euros (EUR 3.492.863,-), par un apport en espèces.

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., par son mandataire, déclare souscrire à huit cent soixante (860) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement du montant de vingt et un mille cinq cent Euros (EUR 21.500,-), avec une prime d'émission d'un million trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente-sept Euros (EUR 1.389.637,-), par un apport en espèces.

Ainsi après l'augmentation de capital, MSREF IV MESSORIO Sarl détient 3.577 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune, représentant 71,5353% du capital social de la Société et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. détient 1.423 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros chacune, représentant 28,4647% du capital social de la Société. La somme totale de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cent Euros (EUR 4.957.500,-) est à la disposition de la Société, comme l'atteste expressément le notaire susmentionné et ici présent.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-sept mille Euros (EUR 57.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 156S, fol. 38, case 9. — Reçu 49.575 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027602/211/152.

(070022175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Eufi-Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 32.164.

Le bilan de clôture au 3 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUFI-CASH S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007028611/1122/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04593. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.